

PROVINCE DE QUEBEC

D.—Comment la province de Québec est-elle divisée ?

R.—Pour les fins de la législature, la province de Québec est divisée:

1° En quatre-vingt-deux (82) districts électoraux pour les fins de la représentation du peuple dans l'assemblée législative;

2° En vingt-quatre (24) divisions pour le conseil législatif.

D.—La province de Québec est-elle divisée autrement ?

R.—Oui, la province de Québec est aussi divisée:

1° En vingt-trois (23) districts judiciaires pour les fins de l'administration de la justice;

2° En soixante et quinze (75) divisions pour les fins de l'enregistrement;

3° En soixante et onze (71) municipalités de comté, et en municipalités de cité et de ville constituée par acte spécial ou lettres patentes, pour les fins municipales.

D.—Quels sont les districts électoraux pour la province ?

R.—Les districts électoraux (1) sont actuellement les suivants:

1. Argenteuil..... Lachute
2. Arthabaska..... Arthabaskaville
3. Bagot..... Saint-Liboire
4. Beauce..... Saint-François
5. Beauharnois..... Beauharnois
6. Bellechasse..... Saint-Raphaël
7. Berthier..... Berthier

(1) Comme les districts électoraux de la province correspondent aux comtés de la province de Québec, nous faisons suivre chaque district de la ville qui en constitue le chef-lieu et où se trouve le bureau d'enregistrement.